

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2024

Référence
2024-001

Objet de la délibération
SIAREC : Modification des statuts

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

Date de la convocation
06/02/2024

Date d'affichage
06/02/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

**Présents** : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MILLON Julien, ROCHE Denis

**Excusé(s)** : M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien

**Absent(s)** : Mme CHAUFOUR Sandrine

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HUGUET Brigitte

**Objet de la délibération** : SIAREC : Modification des statuts

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SIAREC de confirmer la modification n°5 des statuts telle que délibérée le 12 décembre 2023 par le comité syndical. Cette modification porte sur "l'intégration de la commune d'ISSERTEAUX, de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et de RIOM LIMAGNE et VOLCANS en compétence d'assainissement collectif".

Après avoir soumis le document transmis par le SIAREC au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de ce prononcer sur ces changements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'intégration e la commune d'ISSERTEAUX, de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et de RIOM LIMAGNE et VOLCANS en compétence d'assainissement collectif et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/02/2024  
Le Maire  
Bernadette DUTHEIL





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2024

Référence
2024-002

Objet de la délibération
SBL : Modification des statuts

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

Date de la convocation
06/02/2024

Date d'affichage
06/02/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

**Présents** : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MILLON Julien, ROCHE Denis

**Excusé(s)** : M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien

**Absent(s)** : Mme CHAUFOUR Sandrine

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HUGUET Brigitte

**Objet de la délibération** : SBL : Modification des statuts

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SBL de confirmer la modification des statuts telle que délibérée le 14 décembre 2023 par le comité syndical.

Cette modification porte sur "l'adhésion de la commune de LEMPTY au SMEA de la BASSE LIMAGNE au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle"

Après avoir soumis le document transmis par le SBL au Conseil Municipal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de ce prononcer sur ces changements.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Le :

Et

Publication ou notification du :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de LEMPTY au SMEA de la BASSE LIMAGNE au titre de l'Assainissement collectif et de la modification des statuts qui en découle et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/02/2024  
Le Maire  
Bernadette DUTHEIL





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2024

Référence
2024-003

Objet de la délibération
Demande subventions : réhabilitation du Fort

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	9

Date de la convocation
06/02/2024

Date d'affichage
06/02/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DU PUY DE  
DOME

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

**Présents** : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLE Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MILLON Julien, ROCHE Denis

**Excusé(s)** : M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à M. MILLON Julien

**Absent(s)** : Mme CHAUFOR Sandrine

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HUGUET Brigitte

**Objet de la délibération** : Demande subventions : réhabilitation du Fort

Madame la Maire rappelle que la commune doit solliciter des subventions auprès de l'Etat, la Région et le département pour la réalisation de la réhabilitation de l'ancienne école.

Le montant de ces travaux s'élève à 598 913.00 € HT

Les subventions demandées sont les suivantes :

• Etat	19.97 %	119 619.00 €
• Région	16.70 %	100 000.00 €
• Département FIC	16.70 %	100 000.00 €
• Département logement	2.50 %	15 000.00 €
• Département Bonus réemploi	1.12 %	6 720.00 €
• Département Bois local	2.49 %	14 914.87 €
• Département Energie	1.73 %	10 350.00 €
• Fond Vert	18.79 %	112 550 .00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de faire ces demandes de subventions afin d'engager les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école, et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires aux demandes de subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/02/2024  
Le Maire  
Bernadette DUTHEIL